VERBATIM

CONFERENCE DE PRESSE

23 septembre 2026

Bonjour à toutes et à tous,

Je suis Yaye SENE, porte-parole de la MINUSCA.

C'est avec un réel plaisir que je vous retrouve pour cette conférence de presse de la MINUSCA.

Que vous soyez présents ici à Bangui ou à l'écoute de Radio Guira FM, je vous souhaite la bienvenue et vous remercie de votre participation à cette rencontre.

Retour sur la Journée internationale de la paix qui est célébrée chaque année le 21 septembre. Pour l'édition 2026, un thème intemporel a été retenu : « Investir dans la paix : pour tous, partout, chaque jour ».

Cette année, la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies et Cheffe de la MINUSCA, Valentine Rugwabiza, a célébré cette journée à Boali. Elle y a rejoint les autorités et les communautés locales.

À la suite des tensions intercommunautaires qui ont secoué Boali et ses environs en juillet 2026, le ministère de l'Action humanitaire, de la Solidarité et de la Réconciliation nationale, avec l'appui de la MINUSCA, du Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix et d'autres partenaires, a organisé, du 18 au 20 septembre, un dialogue intercommunautaire.

Les autorités locales, les représentants des communautés, les organisations de femmes et de jeunes, les responsables religieux ainsi que les membres de la société civile se sont réunis pour échanger et rechercher ensemble des solutions durables aux tensions.

À cette occasion, Valentine Rugwabiza a mis en avant cinq orientations importantes pour la République centrafricaine, et plus particulièrement pour Boali :

- Premièrement, construire la paix par le dialogue. La paix durable se construit par le dialogue, sous l'impulsion des communautés elles-mêmes. Elle se protège ensuite par un engagement quotidien, soutenu par une mobilisation constante des autorités, de la population et des partenaires.

- Deuxièmement, assurer le suivi des engagements. Le processus ne doit pas prendre fin avec les consultations communautaires ou avec la célébration de la Journée internationale de la paix. Les engagements pris doivent être traduits en actions concrètes et faire l'objet d'un suivi dans la durée, avec confiance, persévérance et vigilance.

- Troisièmement, privilégier les solutions locales. Les communautés et les autorités directement concernées doivent être les premières à rechercher des solutions aux tensions. L'appui extérieur doit accompagner, renforcer et soutenir les initiatives locales, sans jamais s'y substituer.

- Quatrièmement, la paix a besoin de protecteurs. La construire ne suffit pas. Il faut également préserver les progrès accomplis et prévenir la résurgence de tensions susceptibles de fragiliser à nouveau la confiance, la cohésion sociale et le tissu communautaire.

Enfin, faire de Boali un exemple national. La Représentante spéciale a appelé les communautés à briser définitivement le cycle des conflits récurrents et à faire de Boali un exemple pour l'ensemble du pays. L'expérience de la Résolution locale des conflits intercommunautaires de paix et de bon voisinage doit pouvoir être documentée, consolidée et transformée en un modèle susceptible d'inspirer d'autres communautés en République centrafricaine.

À Baoro, Bria, Birao, Bangui, Kaga-Bandoro, Bambari et Am-Dafock, pour ne citer que ces localités, la Journée internationale de la paix a également permis aux autorités nationales et à la MINUSCA de réaffirmer l'importance de la cohésion sociale et du vivre-ensemble dans la consolidation des progrès réalisés en matière de paix, de sécurité et de stabilité et de gouvernance locale. L'implication des comités locaux de paix et de réconciliation et des comités de mise en œuvre préfectoraux de l'APPR a été déterminante.

Au-delà de la célébration elle-même, cette journée m'offre l'occasion de partager avec vous quelques exemples concrets de dividendes de la paix et de progrès accomplis par la République centrafricaine en matière de réconciliation et de cohésion sociale.

Lorsque nous parlons d'investir dans la paix, nous parlons d'actions qui produisent des résultats tangibles dans la vie des populations.

À Bossembélé, Damara et Yaloké, ces efforts ont notamment facilité le retour d'environ 100 personnes ainsi que la restitution de 43 maisons à leurs propriétaires. Au-delà des chiffres, ce sont des personnes qui retrouvent leur foyer, des familles qui peuvent reconstruire leur vie et des communautés qui retrouvent leur cohésion sociale.

Ces résultats démontrent que le dialogue et la médiation ne sont pas de simples principes. Ils constituent des instruments concrets de prévention des violences, de rétablissement de la confiance et de promotion d'une coexistence pacifique.

Ils montrent également que les investissements dans les mécanismes locaux de paix peuvent produire des résultats mesurables pour les communautés et contribuer directement à la stabilisation du pays.

Cependant, ces acquis demeurent fragiles en raison de la persistance des violences et des menaces visant les acteurs de paix. Ils nécessitent donc un engagement et un accompagnement soutenu des autorités, des communautés et des partenaires afin d'être protégés, consolidés et inscrits dans la durée.

Sur le plan international, les dirigeants du monde sont réunis à New York pour la semaine de haut niveau de la 81ème session de l'Assemblée générale des Nations Unies, dont le débat général s'est ouvert le 22 septembre. Ce rendez-vous constitue un espace essentiel de dialogue entre les États pour examiner les grands défis internationaux et renforcer la coopération au service de la paix et du développement.

La République centrafricaine y est représentée par Son Excellence Monsieur Faustin-Archange Touadéra, Président de la République, Chef de l'État, qui prendra la parole à la tribune de l'Assemblée générale. Cette intervention sera l'occasion de faire entendre la voix de la RCA et de présenter ses priorités à la communauté internationale. Vous pourrez suivre son allocution en direct sur Guira FM, à partir de 17 heures.

La consolidation de la paix et des acquis passe également par des institutions judiciaires accessibles, efficaces et pleinement opérationnelles.

Le 10 septembre, les juridictions militaires de Bouar ont tenu leur toute première audience correctionnelle dans la préfecture de la Nana-Mambéré. Cette audience constitue une étape importante dans le renforcement de la justice militaire en République centrafricaine. Organisée avec l'appui technique de la MINUSCA, elle s'inscrit dans les efforts visant à promouvoir l'État de droit, à renforcer le secteur de la sécurité et à lutter contre l'impunité.

Quelques mises à jour sur les activités de DDR et réduction de la violence communautaire. Les activités menées à Bangui, Baoro et Bria ont porté sur le renforcement des capacités des institutions nationales, le soutien à l'autonomisation économique des femmes et la consolidation de la cohésion sociale au sein des communautés.

À Bria, un atelier de capitalisation a permis d'évaluer les résultats du projet de réduction de la violence communautaire mis en œuvre à Ouandja-Kotto. Les participants ont relevé des progrès encourageants dans plusieurs domaines, notamment la cohésion sociale, la consolidation de la paix, l'amélioration des moyens de subsistance ainsi que l'autonomisation économique des femmes et des jeunes.

Depuis 2015, le programme de réduction de la violence communautaire a touché 49 202 bénéficiaires, dont 11 945 femmes. Il est mis en œuvre à Bangui, dans 15 préfectures et 45 sous-préfectures.

Concernant le renforcement des capacités, du 15 au 16 septembre, la MINUSCA a soutenu la deuxième phase d'un atelier de renforcement des capacités destiné à 60 cadres et agents du ministère chargé du Désarmement, de la Démobilisation, de la Réintégration et du Rapatriement.

Cette formation a permis aux participants d'approfondir leurs connaissances et de renforcer leurs compétences dans la mise en œuvre du processus DDRR, de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine ainsi que des initiatives de cohésion sociale. Cet appui contribue au renforcement du leadership et de l'appropriation nationale dans la conduite des processus de paix et de stabilisation.

Je souhaite terminer sur une note particulièrement encourageante. Trois de nos assistants de liaison communautaire ont été nominés au Prix du Secrétaire général des Nations Unies pour leur créativité et leur contribution à la protection des civils.

Jean-Paul Gervais GOLOPAYE, Placide Hilaire YAMANDE et Brice Pauline NGAMAKETTE se sont distingués en renforçant les réseaux d'alerte dans les zones reculées, en aidant les communautés à mieux assumer leur rôle dans l'alerte précoce et en accompagnant les municipalités, notamment dans leurs exercices budgétaires.

Ce sont nos champions. Souhaitons-leur bonne chance et espérons qu'ils ramèneront ce prix en République centrafricaine cette année.

Je vous remercie de votre attention. Je vais maintenant ouvrir la séance de questions-réponses.

Questions des journalistes

LANOCA (Aubin-Manassé NDATA)

Q : Les Nations Unies viennent de célébrer il y a de cela deux jours la Journée internationale de la paix comment est-ce que la MINUSCA compte renforcer les acquis de paix en république centrafricaine, du moment il y a certaines poches d'insécurité qui sévissent dans l'arrière-pays. Aussi la protection des civils peinent encore à se stabiliser, comment la MINUSCA va-t-elle renforcer ces acquis pour que la population vive en paix en République Centrafricaine ?

R : Je vous remercie pour cette question. La consolidation des acquis n'est pas un exercice qui se déroule sur une seule journée. Ce n'est pas un événement, c'est effectivement un processus.

Avec les communautés, les autorités et la population, notamment en matière de protection des civils, nous disposons de mécanismes que nous renforçons et suivons au quotidien afin de faire en sorte que tous les acquis obtenus au cours des dix ou douze dernières années soient consolidés.

Nous avons les communautés de réconciliation et de paix. Nous avons les comités de mise en œuvre, les comités préfectoraux de mise en œuvre de l'Accord de paix. Nous disposons de toute une série de mécanismes qui permettent justement de faire

en sorte que ce qui a été réalisé ne se perde pas. C'est pour cette raison que nous prenons le temps nécessaire pour mener ce travail.

Je voudrais également rappeler qu'il existe un comité conjoint entre la MINUSCA et les autorités nationales, qui permet d'examiner ensemble les acquis enregistrés ces derniers temps, la manière de les consolider, puis de préparer l'étape suivante.

C'est précisément l'exercice que nous sommes en train de mener : une reconfiguration de l'empreinte de la MINUSCA sur le terrain, ainsi qu'une transition progressive, conjointe et concertée entre la MINUSCA et les autorités nationales.

Je vous remercie.

Ndeke Luka (Destin de Bonheur Wilikon)

Q : Je vais d'abord commencer par la 81e session de l'Assemblée générale. Vous posez une question sur la place de l'Afrique.

R : La majorité des opérations de paix sont déployées sur le continent africain. Il est donc normal que l'Afrique soit représentée dans les instances où sont prises les décisions concernant la gestion de ces opérations de paix. Au niveau de l'Union africaine et d'autres organisations internationales, les États africains réclament depuis plusieurs années une représentation permanente ainsi qu'une présence accrue au sein des instances décisionnelles internationales.

C'est un processus qui est en cours. Ce n'est pas une question qui s'adresse uniquement à la MINUSCA. C'est une question plus globale, qu'il faut entendre dans ce sens.

Ensuite, vous avez posé une question sur le transfert des compétences. En répondant tout à l'heure à la question de LANOCA et à la vôtre, je voudrais rappeler que nous sommes aujourd'hui très loin de la situation de crise généralisée qui caractérisait la République centrafricaine en 2013-2014.

Aujourd'hui, il est possible de circuler davantage à travers le pays dans de meilleures conditions de sécurité. Les communautés ont progressivement recommencé à retourner dans leurs localités d'origine, y compris dans les zones qui avaient été fortement touchées par les crises. Cela montre que des acquis importants ont été engrangés.

La mise en œuvre de l'Accord de paix constitue un acquis. Les élections générales qui se sont tenues en 2025-2026 constituent également un acquis. Ce sont autant de progrès que nous souhaitons préserver.

J'aime rappeler qu'il ne s'agit pas d'un retrait brutal. Il s'agit d'un retrait planifié et coordonné conjointement avec les autorités centrafricaines, précisément pour faire en sorte que ces acquis ne soient pas perdus.

Gardien-Medias (Seldas-Junior BOUTE)

Q : Merci. C'est Seldas-Junior BOUTE de Gardien. Dans certaines localités de l'intérieur du pays, les populations estiment que la présence de la MINUSCA n'est pas suffisamment visible. Comment la Mission répond-elle à cette perception et comment évalue-t-elle l'efficacité de ses actions à l'intérieur du pays ? Par ailleurs, après la fermeture de la Division de l'assistance électorale, quelle forme prendra désormais l'appui de la MINUSCA aux institutions centrafricaines dans le domaine électoral, sachant qu'il subsistera des scrutins résiduels à organiser ?

R : La protection des civils demeure au cœur de notre mandat. Chaque fois que nous recevons une alerte, nous déployons une patrouille qui se rend sur place avec plusieurs objectifs : d'abord vérifier les faits, rassurer les populations et maintenir une présence le temps nécessaire pour permettre aux communautés qui s'étaient déplacées de regagner leurs localités.

Étant donné que nous ne pouvons pas être présents partout sur le territoire centrafricain, qui est relativement vaste, nous travaillons en étroite collaboration avec les Forces armées centrafricaines afin d'assurer un maillage et une couverture du territoire, notamment dans les zones où des tensions sont signalées ou lorsque nous constatons une résurgence de foyers de tension.

Tel est notre mode d'action pour nous assurer que, partout où des tensions sont signalées, nous y répondons le plus rapidement possible, de manière cohérente et concertée avec les Forces armées centrafricaines.

S'agissant de la fermeture de la Division de l'assistance électorale, celle-ci ne marque pas la fin de l'appui électoral apporté aux autorités nationales et à l'ANE. Nous restons pleinement mobilisés aux côtés des autorités nationales et de l'Autorité nationale des élections.

Pour la conduite des scrutins résiduels, nous continuons de mettre en œuvre notre plan intégré de sécurisation des élections. L'appui de la Mission, sur les plans logistique, opérationnel et sécuritaire, demeure entier. Nous n'avons jamais prévu le retrait de notre assistance électorale du fait de la fermeture de la Division électorale.

La fermeture de cette division répond à un impératif clair : sa présence était liée à l'organisation des élections générales. Ces élections étant achevées, et s'étant globalement bien déroulées, il est normal que cette division soit fermée.

Cela ne signifie toutefois pas que l'assistance de la Mission aux autorités nationales et à l'ANE s'arrête. Nous continuons à contribuer à la sécurisation des élections avant, pendant et après les scrutins, afin de permettre aux citoyens d'exercer leur droit de vote dans des conditions de sécurité et de sérénité.

Guira FM (Marina Moulou-Gnatho),

Q : Merci, Madame. Je suis Marina Moulou-Gnatho, de Guira FM. J’ai deux préoccupations. Premièrement, l’appui de la MINUSCA aux autorités, notamment à l’Autorité nationale des élections, se poursuit. Or, le week-end dernier, le centre de traitement des données de cette institution a été victime d’un incendie. Est-ce que la

MINUSCA a apporté un appui à l'ANE pour la réhabilitation ou la reconstruction de ce centre de traitement des données ? C'est ma première préoccupation. Deuxièmement, ma question concerne la célébration de la Journée internationale de la paix, à laquelle a participé la RSSG à Boali. Quel bilan faites-vous de cette célébration organisée à Boali ? Et aujourd'hui, quelles sont les perspectives de la MINUSCA à la suite de cette journée ? Merci.

R : Merci beaucoup, Guira FM. S'agissant de l'incendie qui s'est déclaré à l'ANE le 18 septembre, dès que nous avons été alertés, les unités de sapeurs-pompiers de la MINUSCA se sont déployées sur le site. Aux côtés des services de secours centrafricains, elles ont contribué à maîtriser l'incendie dans les meilleurs délais.

Selon les autorités gouvernementales, les dégâts matériels ont été importants, mais le serveur concerné a pu être préservé. Le Gouvernement a également indiqué que cet incendie n'était pas de nature à empêcher la tenue des scrutins résiduels.

Nous saluons l'ensemble des équipes qui se sont mobilisées rapidement pour maîtriser cet incendie. Nous réitérons également notre engagement à apporter un soutien logistique, opérationnel et sécuritaire à la poursuite du processus électoral, notamment dans le cadre des élections résiduelles prévues au mois d'octobre.

S'agissant de la Journée internationale de la paix, à laquelle la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Valentine Rugwabiza, a participé aux côtés des communautés, des autorités et des différents acteurs présents à Boali, je pense que les résultats observés sont déjà encourageants.

Cela dit, je souhaiterais reformuler quelque peu la question. Plus qu'un bilan immédiat, il convient de mettre en avant les résultats concrets obtenus à l'issue de deux ou trois jours de discussions, au cours desquels les communautés se sont réunies pour identifier les causes profondes du conflit et parvenir à une convention commune. Le véritable bilan pourra être établi dans la durée, à travers l'évaluation de la mise en œuvre de cette convention par les habitants de Boali et les autorités locales.

Il est donc encore un peu tôt pour tirer des conclusions définitives. En revanche, les perspectives sont prometteuses. Nous espérons que cette convention favorisera une mise en œuvre inclusive, dans laquelle chaque communauté se sentira respectée et écoutée, au bénéfice de la cohésion sociale et du vivre-ensemble. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la Représentante spéciale a appelé les communautés à s'approprier pleinement cet engagement. Elle les a également encouragées à assurer elles-mêmes le suivi des engagements pris et à mettre en place, avec les autorités, les mécanismes nécessaires à leur mise en œuvre, afin que ceux-ci soient portés localement et non perçus comme une solution imposée de l'extérieur.

RJHD (Liliane-Jessica Sezon,)

Q : Bonjour à tous. Je suis Liliane- Jessica Sezon, journaliste au RJDH. J'ai une seule question. Le RJDH a reçu des informations faisant état de la présence d'hommes armés non identifiés dans le village Manda-Bazouma plus précisément

aux alentours de Bangassou. La MINUSCA peut-elle confirmer cette présence et nous indiquer qui sont ces hommes ? S'agit-il d'un groupe armé déjà identifié ou de l'émergence d'un nouveau groupe armé ?

R : Le cœur de notre mandat demeure la protection des civils, ainsi que l'ensemble des mécanismes qui concourent à cette protection immédiate. Lorsqu'une alerte est signalée ou lorsqu'un risque pour les populations civiles est identifié, nous nous déployons dans les meilleurs délais. Notre première mission consiste à vérifier les informations reçues, à rassurer les populations concernées et à mettre en place les mesures nécessaires à leur sécurisation.

AFP (Pacôme Pabandji)

Q : Bonjour. Je suis Pacôme Pabandji. Vous appuyez les FACA. Est-ce que la résurgence des attaques attribuées à la LRA vous oblige à intervenir davantage pour assurer la protection des populations civiles ?

R : Toute résurgence de la violence ou toute attaque contre la population civile nous oblige à réagir. C'est, encore une fois, le cœur de notre mandat. Nous travaillons également en étroite collaboration avec nos partenaires nationaux, notamment les Forces armées centrafricaines, afin de garantir la protection des populations civiles et de répondre efficacement aux menaces sécuritaires.

LANOCA (Aubin-Manassé NDATA)

Q : Je voudrais revenir sur la question de la LRA. Les enfants ont repris le chemin de l'école depuis quelques jours. Or, certaines écoles situées dans des zones reculées du pays demeurent exposées à l'insécurité. La MINUSCA envisage-t-elle de renforcer les mesures de sécurisation dans ces zones afin de protéger les populations et de garantir le bon déroulement de la rentrée scolaire ? Par ailleurs, en coordination avec le Gouvernement, un appui est-il prévu pour faciliter le déploiement des enseignants dans les localités concernées ? La MINUSCA se prépare-t-elle, conjointement avec les autorités nationales, à accompagner ces efforts afin de favoriser une reprise effective des activités scolaires dans les zones affectées par l'insécurité ? Merci.

R : De plus en plus, nous adoptons une approche fondée sur le déploiement de patrouilles de longue portée. Il s'agit aujourd'hui de patrouilles intégrées auxquelles participent plusieurs composantes de la Mission, afin de traiter simultanément différentes problématiques. Ces patrouilles associent également, de plus en plus, les autorités locales et les autorités nationales. L'objectif est précisément de se rendre dans des zones reculées auxquelles ces autorités n'ont pas encore eu l'occasion d'accéder ou qu'elles fréquentent encore peu. C'est l'une des solutions que nous mettons en œuvre pour répondre aux préoccupations que vous venez de soulever.

S'agissant de l'appui au redéploiement des enseignants, de manière générale, la Mission accompagne, dans le cadre de l'extension de l'autorité de l'État, le déploiement des fonctionnaires et des autorités administratives afin qu'ils puissent se rapprocher des populations qu'ils administrent. L'objectif est de renforcer la

présence de l'administration sur l'ensemble du territoire et de rapprocher les citoyens des services de l'État, tant au niveau local que national. Oui, nous sommes donc également engagés dans cet effort et continuons à apporter notre appui dans ce domaine.

L'Ecureuil (Moussemba Tanguy)

Q : La MINUSCA a un mandat de protection des populations civiles, sachant que le sous-préfet de Bambouti et les deux autres sont toujours entre les mains de ses ravisseurs. La MINUSCA et le gouvernement continuent de mener des plaidoiries auprès ces groupes armés pour la libération des ces otages ?

R : Nous condamnons avec la plus grande fermeté toute prise d'otages, et en particulier celle-ci. Nous sommes pleinement conscients de l'angoisse et de la souffrance des familles privées de nouvelles de leurs proches, et nous leur exprimons toute notre solidarité. Nous appelons les auteurs de ces enlèvements à faire preuve d'humanité et à libérer immédiatement et sans condition toutes les personnes encore retenues en otage.

AFP (Pacôme Pabandji)

Q : Est-ce que des médiations sont actuellement engagées par la MINUSCA en vue de la libération de ces otages ? La MINUSCA participe-t-elle aux efforts de médiation ou aux initiatives mises en œuvre pour obtenir leur libération ?

R : La MINUSCA met ses bons offices à disposition pour cette question, comme pour toutes celles qui contribuent à instaurer un environnement sécuritaire permettant à tous les Centrafricains et à toutes les Centrafricaines de vivre en paix.

LANOCA (Aubin-Manassé NDATA)

Q : S'il vous plaît, je voudrais revenir sur la question de la sécurité, notamment en lien avec la rentrée scolaire. De nombreux parents et membres de la population expriment des inquiétudes depuis la reprise des cours. Des incidents sécuritaires continuent d'être signalés dans certaines zones, suscitant des craintes pour la sécurité des enfants. Dans ce contexte, comment la MINUSCA, en particulier à travers l'UNPOL et en coordination avec les Forces de sécurité intérieure, travaille-t-elle avec la police nationale pour assurer la protection des élèves ?

Quelles mesures sont mises en place pour garantir la sécurité des enfants sur le chemin de l'école, leur libre circulation et le déroulement normal de leurs activités scolaires ? Plus généralement, comment la MINUSCA contribue-t-elle au renforcement de la sécurité des populations civiles, et plus particulièrement des enfants, dans le cadre de cette rentrée scolaire ? Merci.

R : La MINUSCA travaille effectivement en étroite collaboration avec les forces de sécurité intérieure, notamment à travers l'échange d'informations, les patrouilles conjointes et les mécanismes d'alerte précoce, dont nous avons parlé tout à l'heure. C'est précisément cette alerte précoce qui permet d'anticiper certaines menaces ou d'y répondre rapidement. Nos collègues de la Police des Nations Unies sont en

contact permanent avec les forces de sécurité intérieure afin de garantir une réponse rapide et coordonnée partout où des risques, des tensions ou des menaces à l'encontre des populations sont signalés.

Je comprends parfaitement la préoccupation que vous soulevez. Le banditisme demeure une réalité dans certaines zones et sa lutte relève principalement de la responsabilité des forces de sécurité intérieure, avec l'appui de l'UNPOL. Grâce à leurs patrouilles conjointes et à leur coordination opérationnelle, elles œuvrent à prévenir ces menaces et à renforcer la sécurité des populations.

Merci à toutes et à tous pour votre participation et votre intérêt constant pour les activités de la MINUSCA. Restez à l'écoute de Guira Fm.

Je vous souhaite une excellente journée.

Mme Yaye N. Sène
Porte-parole et Cheffe par intérim
Service de la communication stratégique et de l'information publique
Mobile: +236 72 98 22 57
E-mail: seney@un.org
MINUSCA - Bangui, République centrafricaine
www.minusca.unmissions.org